

par la commission permanente créée par ce bill, cet admirable organisme, indépendant des partis, dont on nous parle tant:

Je , de , dans la province de la Saskatchewan, cultivateur, en considération du fait que la commission de secours de la Saskatchewan m'a avancé les quantités suivantes de grains au prix convenu de dollars (\$ ). lequel grain je dois semer sur la terre que je cultive, de section township rang à l'ouest du méridien; et de section township rang à l'ouest du méridien: à savoir:

Boisseau de blé, classe .. à \$ .. par boisseau,  
Boisseaux d'avoine, classe .. à \$.. .. par boisseau,

Boisseau de .., classe .. à \$ .. par boisseau,  
Boisseau de .., classe .. à \$ .. par boisseau,

conviens par les présentes de payer à la commission de secours de la Saskatchewan, le 15 août 19.., ladite somme de ... dollars (\$ ) avec intérêt à partir de la date des présentes au taux de sept (7) pour cent par année. En outre, par les présentes, je constitue ladite somme de \$ ainsi que l'intérêt accru sur ladite somme au taux susmentionné, comme une première hypothèque et gage en faveur de ladite commission sur toutes mes récoltes des années 19.. et 19.. sur les terres ci-dessus mentionnées et ladite commission aura tous les droits et les recours pour la perception de ladite somme, qui sont énumérés dans la loi concernant la commission de secours de la Saskatchewan 1932.

Je conviens de rendre à ladite commission toute graine de semence qui m'aurait été fournie en vertu des présentes et que je n'aurais pas employée aux fins indiquées ci-haut.

Vous avez sans doute noté tous les blancs que la commission peut remplir à son gré. Je suis sûr que tous ceux d'entre vous, ou que vos églises, qui ont contribué à fournir aux gens de l'Ouest des légumes et des fruits gratuits, doivent être horrifiés des exigences que comporte cette garantie relative au grain de semence. Peut-on appeler cela des secours? N'est-ce pas plutôt ajouter aux souffrances de gens qui ploient déjà sous le fardeau des hypothèques, des oppositions judiciaires, des gages, etc.? Il leur faudra maintenant ajouter à tout cela la nouvelle obligation. Peut-on s'attendre que les cultivateurs ainsi grevés pourront se remettre sur pied avant l'éternité? C'est impossible. Pourquoi la commission prend-elle ces gages, ces billets à ordre? Je crois le savoir; les membres du Gouvernement ne sont pas disposés à donner le renseignement. Je me demande si je pourrais l'obtenir de mon ami le ministre des Finances, avec qui je cause amicalement chaque fois que l'occasion s'en présente. Aucun ministre responsable, monsieur le président, ne veut me renseigner sur ces atrocités.

La droite nous a livrés pieds et poings liés aux ravages du gouvernement de la Saskatchewan et de la commission établie en vertu de la loi en discussion. J'emploie le mot "ra-

vages" à bon escient, sans réserve et sans hésitation. Je défie la droite de me rappeler au respect du règlement à l'égard d'aucun terme que j'ai employé à ce sujet. Mon seul espoir réside dans le ministre des Finances. Je vais essayer auprès de lui. Je ne sais pas si, dans les Provinces maritimes, on prend des gages relativement au grain de semence, mais on en prend, ou on en prendra beaucoup dans l'Ouest. J'aperçois l'honorable représentant de Saskatoon grimaçant là-bas comme "un panier de copeaux". Je suppose qu'il est parfaitement au courant de la question, mais qu'il n'entreprendra pas de défendre son Gouvernement.

M. MacMILLAN (Saskatoon): Il est difficile de s'empêcher de rire devant les simagrées d'un babouin.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il faut qu'un homme soit bien en peine pour donner un gage sur sa prochaine moisson en vue d'obtenir du grain de semence. Le 15 août prochain, le Gouvernement, par l'entremise de celui de la Saskatchewan, qui agit au moyen de la commission de secours, pourra commencer à encaisser sur la moisson des malheureux cultivateurs de la Saskatchewan dès qu'elle sera prête à être portée à l'élevateur.

Par votre entremise, monsieur le président, je pose la question au ministre des Finances. Se voit-il percevant, à son titre de ministre des Finances, le montant des gages de ces infortunés cultivateurs hypothéqués jusqu'à la limite possible? Rappelons-nous aussi que ces gages constituent une première hypothèque—qui vient avant tout autre chose. Imaginons un émissaire du Gouvernement transportant du grain à l'élevateur et chargeant le coût du transport au producteur afin de réaliser les gages détenus par la commission de secours de la Saskatchewan. Si cela arrivait, il serait poursuivi par la foule, ou bien tous les autres créanciers se jetteraient à la curée pendant qu'il en serait temps.

Voilà ce qui en est. Je ne sais si le sang du ministre des Finances se précipite d'indignation dans ses veines, ou s'il pense que je prononce des paroles vides de sens. Ne vous y trompez pas: jusqu'à ce soir, j'avais été deux jours sans prononcer un mot et, maintenant, je ne parle pas simplement pour le plaisir de la chose. Le Gouvernement s'est donné beaucoup de mal pour trouver l'argent prêté par millions au gouvernement de la Saskatchewan. Il me semble que, maintenant, le Gouvernement se lave les mains de toute responsabilité ultérieure, et il nous livre sans défense à cette commission soi-disant indépendante des partis politiques. C'est une jolie commission, et nous avons un joli Gouvernement aussi. Le minis-